



## Domiciliation du tgi en cas de déménagement

Par **angeldbs\_old**, le **21/10/2007** à **18:43**

j'ai une amie en grande difficulté depuis sa séparation (divorcée après 2 ans de procédure )  
le divorce a été prononcé dans le 78 où les 2 parents vivaient hors depuis ils ont déménagé  
tous les 2 de ce département, mon amie est à la frontière suisse  
peut elle demander, puisqu'elle a la garde des 2 enfants que les litiges puissent être  
maintenant traités dans son département  
son ex mari porte plainte régulièrement pour tout et n'importe quoi  
(même une plainte pour maltraitance qui a été classée sans suite... )  
de plus il gagne 2600 euros sans loyer à payer mais c'est elle qui doit payer les transports  
des enfants pour les droits de visite du père  
elle est maintenant sans ressource ayant suivi son nouveau conjoint  
on lui dit qu'elle n'a plus le droit à l'aide juridictionnelle ? est ce vrai ?  
il semble de plus que la profession de son ex ait un grand poids contre elle  
merci de votre aide